

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 027-7865/19/CM**

**■ Approbation de l'avenant n° 4 à la convention n° 13/1196 relative à la gestion du parking du Rouet avec la commune de Carry-le-Rouet**  
**MET 19/13923/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est autorité organisatrice de stationnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce cadre elle gère l'ensemble des parcs de stationnement publics sur son territoire. Compte tenu des contraintes de fonctionnement particulières, dues essentiellement, à sa forte attractivité saisonnière, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au droit de laquelle, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et la Mairie de Carry-le-Rouet ont convenu par convention de juin 2013, qu'il était préférable de confier la gestion de proximité de cet équipement à la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Carry-le-Rouet, entretient, exploite le parking et la Métropole assure la gestion de la régie financière, par ses propres moyens. Chaque année et au regard des justificatifs transmis, la Métropole rembourse à la Ville les frais de personnel et ceux inhérents à l'entretien de l'équipement et au gardiennage.

Les moyens humains déployés sur le site s'avèrent insuffisants et doivent être complétés par du personnel saisonnier que la Métropole Aix-Marseille-Provence devra affecter dès la saison payante 2020 (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) pour assurer un fonctionnement optimal du parc, la commune de Carry-le – Rouet ne disposant pas de ce type de personnel en interne.

Par ailleurs, le parking de Carry-le-Rouet est composé de deux parties dont une d'une capacité de 84 places environ, située en face de l'école de voile et de la salle communale polyvalente du « Grand Bleu » est accessible toute l'année, alors que la seconde partie (380 places) n'est ouverte que durant la période courant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

La commune connaît depuis trois ans, une recrudescence de manifestations sportives et culturelles nécessitant le stationnement de nombreux visiteurs. Dans ce cadre, la ville de Carry-le-Rouet a saisi la Métropole au mois de janvier 2019, afin de pouvoir bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire pour une durée de 12 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, moyennant le versement d'une redevance de 10 000 €HT par an (valeur 2020) afin de pouvoir disposer d'un espace de 70 places situées en entrée du parc, durant toute l'année.

Cette partie était ouverte jusqu'à présent à tous les usagers du parc, y compris durant la période hivernale. Aussi et afin de pérenniser une offre de stationnement en dehors de la période estivale, cinquante places resteront disponibles et gratuites sur la partie B du parc.

Afin d'éviter tout acte de délinquance, cet espace de stationnement sera circonscrit par un dispositif adéquat que la commune sera chargée de déployer.

Enfin afin la convention actuelle doit s'achever le 28/09/2020. Afin de permettre à la collectivité de clôturer l'exercice inhérent à l'exploitation du site, il convient de prolonger la présente convention jusqu'au 30 novembre 2020.

Ainsi, il convient donc d'actualiser la convention de gestion du parking du Rouet n°13/1196, en intégrant l'ensemble des évolutions inhérentes à la gestion du site.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Madame la Présidente propose au Conseil Métropolitain d'approuver la délibération ci-après :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° DTUP 004-359/13/CC du 28 juin 2013, relative à l'approbation de la convention de gestion du parking du Rouet n° 13/1196 ;
- La délibération DTM 015-763/15/CC du 19 février 2015 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de gestion du parking du Rouet n° 13/1196 ;
- La délibération n° DTM 012-1660/15/CC du 21 décembre 2015 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de gestion du parking du Rouet n° 13/1196 ;
- La délibération n° TRA018-3957/18/BM du 28 juin 2018 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de gestion du parking du Rouet n° 13/1196 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'afin d'optimiser la gestion du parking du Rouet durant la période estivale, il s'avère nécessaire de déployer du personnel métropolitain saisonnier au sein du parc du Rouet.
- Que la Ville de Carry-le-Rouet souhaite disposer durant toute l'année, de 70 places de stationnement au sein du parking du Rouet afin de pouvoir accueillir les participants lors des manifestations récurrentes sportives et culturelles au sein du parking du Rouet ;
- Que pour ce faire la commune a demandé à la Métropole en janvier 2020, une autorisation d'occupation temporaire pour une durée de 12 ans, dont la redevance sera fixée à 10 000 €HT par an ;
- Qu'afin de permettre à la collectivité de clôturer l'exercice inhérent à l'exploitation du site, il convient de prolonger la présente convention jusqu'au 30 novembre 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°4 ci-annexé à la convention de gestion du parking conclu avec la commune de Carry-le-Rouet

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

**Article 3** :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe parking 2020 et suivant de la Métropole d'Aix-Marseille Provence : chapitre 012 nature 6218 pour les dépenses et au chapitre 75 nature 757 pour les recettes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM